



Enquête unifiée annuelle auprès des entreprises

Enquête de 2001 sur les industries de services: Prospection, arpentage et cartographie

Brochure d'information

*(Comprend un guide de déclaration relié
au questionnaire et d'autres renseignements
concernant cette enquête et Statistique Canada)*

**Ce guide est conçu pour fournir des renseignements additionnels
pour les différentes étapes de votre questionnaire. Si vous avez
besoin de renseignements complémentaires,
veuillez communiquer avec nous.
Un agent de Statistique Canada se fera un plaisir de vous aider.**

Ligne d'aide : 1 888 881-3666



5-3300-136.4: 2002-01-08 SQC/UES-307-75135



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada



Le succès du système statistique Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles



Table des matières

	Page
La Loi sur la statistique	4
Nom et adresse	4
Section A: Renseignements généraux	4
Objet de l'enquête	4
Avantages pour vous et votre industrie	4
Accords de partage de données	5
Confidentialité	7
Directives générales	7
Section B: Activité commerciale principale	7
Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)	7
Section C: Renseignements sur la période de déclaration	9
Section D: Organisation de l'unité commerciale	9
Section E: Revenus	10
Section F: Dépenses	12
Section G: Caractéristiques de l'effectif	14
Section H: Répartition des revenus d'exploitation selon l'emplacement des clients	15
Section I: Répartition des revenus d'exploitation selon la catégorie de clients	16
Section J: Attestation	17
Section K: Commentaires	17
Quelques questions qui sont souvent posées	18
Comment obtenir les données de Statistique Canada	20



La Loi sur la statistique

La *Loi sur la statistique* exige des entreprises et des particuliers qu'ils fournissent les renseignements nécessaires à la production de statistiques officielles. La réponse à cette enquête sur les entreprises est obligatoire parce que les résultats sont utilisés directement ou indirectement par des programmes ayant été mandatés légalement. Vous pouvez consulter une copie de la *Loi sur la statistique* sur le site Web de Statistique Canada (aller à www.statcan.ca et suivre les liens sous "À propos de Statistique Canada", ensuite "Confidentialité et protection des renseignements personnels").

Nom et adresse

Veillez vous assurer que les renseignements pré-imprimés sur la première page sont exacts. Si nécessaire, veuillez corriger dans les cases correspondantes.

Section A: Renseignements généraux

Objet de l'enquête

Statistique Canada a besoin des renseignements sur cette industrie afin d'évaluer ses tendances dans des secteurs comme l'emploi, les revenus, le profit ainsi que sa contribution à l'économie canadienne. En complétant ce questionnaire, vous contribuez à mesurer la production économique au pays – le produit intérieur brut (PIB). Les entreprises et les administrations publiques s'appuient sur ces renseignements pour prendre des décisions économiques cruciales. À titre d'exemple, la Banque du Canada se fonde sur le PIB pour prendre des décisions qui influencent les taux d'intérêt et de change qui, à leur tour, influencent le cours des affaires.

Cette enquête fait partie du programme des enquêtes unifiées sur les entreprises (EUE) qui incorpore quelques enquêtes-entreprises en un cadre simple en utilisant des questionnaires ayant une présentation, une structure et un contenu qui sont cohérents. Par le biais de l'approche unifiée, les entreprises ayant des activités dans différentes industries fournissent des renseignements similaires pour chaque branche d'opération.

Avantages pour vous et votre industrie

Les résultats de l'enquête fourniront un portrait financier précis de l'industrie de la prospection, de l'arpentage et de la cartographie, qui sera utilisé par de nombreuses compagnies et organisations.

Les entreprises de prospection, d'arpentage et de cartographie pourront comparer leur rendement financier au rendement moyen d'entreprises similaires. Elles pourront également utiliser les résultats afin d'évaluer la catégorie de clients et la part du marché.



Les **associations de prospection, d'arpentage et de cartographie** utiliseront les résultats de l'enquête pour surveiller la croissance du secteur et renseigner leurs membres des tendances qui touchent l'industrie.

Les **investisseurs** pourront consulter des données clés sur le rendement du secteur, ce qui pourrait fournir particulièrement aux plus petites entreprises de prospection, d'arpentage et de cartographie un meilleur accès aux fonds d'investissement.

Les **administrations publiques** utiliseront les résultats de l'enquête pour mieux comprendre le secteur en vue d'établir des politiques sur la main-d'œuvre et des incitatifs fiscaux appropriés et de mieux promouvoir le commerce de prospection, d'arpentage et de cartographie. Les données récoltées contribueront également aux statistiques de production nationales et provinciales (Produit intérieur brut – PIB).

Accords de partage de données

Dans le but d'éviter le doublement des enquêtes et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec bon nombre de ministères et d'organismes gouvernementaux qui ont également besoin de vos renseignements. Le but consiste à partager avec ceux-ci les données de quelques enquêtes pour les établissements commerciaux qui ont des activités dans leurs secteurs de compétences respectifs. **Ces ententes prévoient que les données partagées seront utilisées à des fins statistiques et demeureront confidentielles.** Si une entente de partage de données s'applique à une enquête particulière, les répondants en sont informés au moment de la collecte de données.

Il existe deux catégories d'ententes de partage de données selon la *Loi sur la statistique* :

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de *Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique*. Ces organismes statistiques ont été créés en vertu de lois provinciales qui les autorisent à recueillir eux-mêmes ce genre de données ou à les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. Ces lois procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la *Loi sur la statistique* fédérale et prévoient des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de *l'Île-du-Prince-Édouard, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut*. Toutes ces ententes conclues en vertu de l'article 12 prévoient que les données demeureront strictement confidentielles.



En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef du Canada et en l'envoyant avec votre questionnaire dûment rempli. Veuillez indiquer les organismes auxquels vous ne voulez pas que les données soient transmises.

Nota — Ententes conclues en vertu de l'article 12 :

Pour les unités commerciales des industries manufacturières et de la foresterie, des ententes ont également été conclues en vertu de l'article 12 dans le but de partager des données avec les ministères et organismes suivants :

Ressources naturelles Canada, pour toutes les unités commerciales des industries manufacturières.

Le ministère des Ressources naturelles de Terre-Neuve et du Labrador; le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick; le ministère des Ressources naturelles du Québec; le ministère du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario; le ministère de l'Énergie et des Mines du Manitoba; le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières de la Colombie-Britannique, pour toutes les unités commerciales dont l'activité gravite autour des métaux non ferreux (sauf l'aluminium), la fonte et l'affinage, la fabrication de matériaux de construction en argile et de produits réfractaires, la fabrication de ciment et la fabrication de chaux. En plus de permettre l'utilisation des données à des fins statistiques, les ententes conclues avec ces organismes leur permettent d'utiliser l'information conformément aux dispositions des lois de leur province.

Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, pour toutes les unités commerciales d'exploitation forestière, les scieries (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente), les usines de placages et de contreplaqués de feuillus, les usines de placages et de contreplaqués de résineux, les établissements de préservation du bois, les usines de panneaux de particules et de fibres, les usines de panneaux de copeaux, les usines de pâte mécanique, les usines de pâte chimique, les usines de papier (sauf le papier journal), les usines de papier journal et les usines de carton.

Dans les cas où les renseignements sont déclarés de façon regroupée et qu'ils se rapportent à des activités ayant lieu dans plus d'une province ou d'un territoire, Statistique Canada peut attribuer une partie des renseignements déclarés à ces autres activités. Les renseignements attribués seront partagés en conformité avec les dispositions des articles 11 ou 12 de la *Loi sur la statistique*, tels que décrits précédemment.

Dans les cas où il y a un siège social distinct, Statistique Canada peut rajuster les recettes déclarées de ce siège social de sorte qu'elles reflètent plus fidèlement la valeur des services offerts par le siège social. Dans de tels cas, il y aura un rajustement correspondant des dépenses déclarées des unités desservies. Les renseignements rajustés seront partagés en conformité avec les dispositions des articles 11 ou 12 de la *Loi sur la statistique*, tels que décrits précédemment.

Veuillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence des douanes et du revenu du Canada.



Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces ententes de partage des données, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais suivant : **1 888 881-3666**.

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles. La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada. Tous les employés de Statistique Canada ont prêté un serment de discrétion et s'exposent à des peines sévères pour toute violation du secret professionnel. L'information recueillie ne peut en aucun cas être divulguée, pas même en se prévalant de la Loi sur l'accès à l'information ou de toute autre loi.

Statistique Canada publie des données sous forme de résumés, de tableaux et de graphiques statistiques de façon à ce qu'aucun renseignement puisse identifier une entreprise individuelle.

Directives générales

Nota: Veuillez fournir des renseignements **seulement** pour l'unité¹ commerciale indiquée sur la première page du questionnaire. Quelques entreprises peuvent avoir des divisions ou des unités qui ont des activités dans des industries non considérées par l'enquête (par ex. construction, vente au détail, industries manufacturières, etc.). Si vous ne pouvez pas fournir des renseignements distincts pour l'unité commerciale spécifiée, veuillez donner des précisions dans la section des commentaires à la fin du questionnaire.

Section B: Activité commerciale principale

Pour vérifier que vous avez bien reçu le questionnaire approprié, nous vous demandons de décrire brièvement la nature de votre activité commerciale pour la période de déclaration que vous allez indiquer sous la rubrique **Renseignements sur la période de déclaration**. La description devrait énoncer brièvement les principales activités de votre unité commerciale.

Une description détaillée de l'industrie de la prospection, de l'arpentage et de la cartographie apparaît ci-bas. Pour votre unité commerciale, veuillez indiquer l'activité **principale** qui décrit le mieux la source majeure de vos revenus d'exploitation. Si l'activité **principale** est **aucune des activités susmentionnées**, veuillez appeler le numéro de téléphone apparaissant sur votre questionnaire, pour obtenir des instructions plus précises.

Description de la branche de la prospection, de l'arpentage et de la cartographie basée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

¹ Une unité commerciale est parfois désignée sous le nom d'emplacement ou d'exploitation.



Les catégories à être sélectionnées du questionnaire proviennent d'un système de codage connu sous le nom de **Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)**. Ce système a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis ayant comme toile de fond l'Accord de libre-échange nord-américain. Le SCIAN vise à fournir des définitions communes de la structure des activités économiques des trois pays ainsi qu'un cadre statistique commun qui facilitera l'analyse des trois économies.

Afin de vous aider à sélectionner la catégorie décrivant l'activité de votre entreprise, voici une courte description de chacune:

54136 Services de prospection et de levés géophysiques

Inclusions : les établissements dont l'activité principale consiste à rassembler, à interpréter des données géophysiques et à les présenter sous forme de levés. Ces établissements se spécialisent souvent dans la localisation et la mesure des ressources du sous-sol telles que l'huile, le gaz et les minéraux, mais peuvent également faire de la prospection en prévision de travaux de génie. Diverses techniques de prospection sont utilisées, notamment les levés sismiques, magnétiques, gravimétriques, électriques et électromagnétiques, radiométriques et télédétection selon les besoins de la prospection.

Exclusions : les établissements dont l'activité principale est la prospection géophysique combinée à d'autres activités d'exploration.

54137 Services d'arpentage et de cartographie (sauf les levés géophysiques)

Inclusions : les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services d'arpentage et de cartographie de la surface terrestre, y compris le fond de l'océan. Ces services peuvent comprendre l'arpentage et la cartographie de zones de surface ou de zones souterraines, notamment pour la création de servitudes de vue ou le partage des droits dans des parcelles de terrains par la création de servitudes souterraines d'utilité publique. Parmi les activités de cette classe, notons : la cartographie et les levés cadastraux et topographiques; les levés directeurs tels que les levés géodésiques et les levés effectués à l'aide du Système de positionnement global (SPG); les levés cartographiques, y compris la cartographie photogrammétrique; le contrôle de la qualité et la production de cartes à l'aide de Systèmes d'Information géographique (SIG); et les services de cartographie géospatiale.

Exclusions : les établissements dont l'activité principale consiste à publier des atlas et des cartes ou à développer et/ou à publier des logiciels SIG.



Section C: Renseignements sur la période de déclaration

La période de déclaration pour cette enquête correspond au **plus récent exercice financier de 12 mois** de l'unité commerciale se terminant entre le 1^{er} avril 2001 et le 31 mars 2002.

Si cette entreprise n'a pas été exploitée pendant la totalité de la période de déclaration mentionnée à la question 1, indiquez-en la raison en cochant la case appropriée à la question 2.

Si l'organisation de cette entreprise a changé au cours de la période de déclaration, cochez la case appropriée à la question 3.

Section D: Organisation de l'unité commerciale

Veuillez indiquer le genre d'organisation de votre unité commerciale en cochant la case appropriée. Ne cochez qu'une seule case. Se rapporte seulement à l'(aux) unité(s) commerciale(s) indiquée(s) à la première page.

Entreprise à propriétaire unique non constituée en société – Un particulier est propriétaire d'une entreprise non constituée en personne morale.

Partenariat non constitué en société – La société de personnes non constituée en personne morale appartient à deux particuliers ou plus qui combinent les ressources et les activités dans une entreprise commune.

Compagnie constituée en personne morale – Une entité juridique (personne morale) exploitée en vertu de pouvoirs accordés par le gouvernement provincial ou fédéral. Ses attributs de base sont :

- un nom exclusif sous lequel elle peut posséder des biens, passer des marchés, intenter des poursuites et faire l'objet de poursuites;
- une responsabilité limitée qui fait en sorte qu'elle n'est pas responsable de ses dettes et obligations au-delà du montant de ses actifs financiers.

Coopérative – Une personne morale constituée en vertu d'une loi fédérale ou provinciale prévoyant l'établissement d'une telle société. Le but principal d'une société coopérative doit être :

- la commercialisation (y compris la transformation) de produits naturels appartenant à ses membres ou à ses clients ou acquis de ces derniers;
- l'achat, pour ses membres ou ses clients, de fournitures, de matériel ou de biens nécessaires au ménage;
- la prestation de services à ses membres ou à ses clients.

Coentreprise – Une coentreprise est une entreprise commerciale à laquelle participent deux parties ou plus et qui se termine au moment de l'achèvement du projet.



Entreprise publique – Entité réglementée par les ministères du gouvernement.

Administration publique – Division du gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province, territoire ou municipalité.

Organisme sans but lucratif – Organisme habituellement constitué pour des fins sociales, philanthropiques ou autres fins semblables dont les droits de propriété ne sont pas normalement transférables et qui n'exploite pas un commerce dans un but de distribution ou d'utilisation des profits ou des gains financiers de ses membres.

Section E: Revenus

Les données des revenus servent à calculer des statistiques économiques, fournissant ainsi une idée de la contribution de cette industrie à l'économie canadienne au complet.

Veillez déclarer ou estimer le revenu de chacun des services identifiés dans cette section. Les définitions de ces services apparaissent ci-dessous.

Définitions

1. Acquisition de données géophysiques (sismiques et non-sismiques)

Collecte des données géophysiques (levés sismiques, gravimétriques, magnétiques, etc.) en vue de la caractérisation des conditions du sous-sol. Exclut la collecte des données géophysiques obtenues par forage.

2. Transformation de données géophysiques (sismiques et non-sismiques)

Traitement des données géophysiques afin de faciliter l'interprétation. Les services peuvent inclure un nouveau traitement des données ou l'intégration d'autres fichiers de données recueillies par la même méthode. Exclut le traitement des données géophysiques obtenues par forage.

3. Services d'interprétation de données géophysiques

Analyse des données géophysiques traitées afin de préparer des modèles et des prédictions des propriétés et des structures du sous-sol. Peut inclure l'intégration des données géophysiques recueillies par d'autres méthodes, ou des données supplémentaires, y compris des données non géophysiques. Exclut l'analyse des données géophysiques obtenues par forage.

4. Services géophysiques intégrés

Services comprenant plusieurs étapes du processus servant aux levés géophysiques. Inclut les levés géophysiques par forage.

5. Ventes de données géophysiques

Vente de données géophysiques et courtage des données. Peut inclure des données accessibles en vertu d'un permis.



6. Services de gestion de données géophysiques

Gestion et administration des données géophysiques. Peut inclure l'archivage des données, le stockage, le catalogage et la création de bases de données.

7. Services de consultation géophysique

Prestation de services de consultation au sujet de la conception des levés géophysiques, du traitement et de l'interprétation des données géophysiques, services d'expertise et autres services de consultation géophysique.

8. Acquisition de photos et d'images géospatiales

Information au sujet de la surface terrestre acquise par plates-formes aériennes et spatiales.

9. Traitement de photos et d'images géospatiales

Traitement de photos et d'images acquises par plates-formes aériennes ou spatiales.

10. Interprétation des données géospatiales

Analyse de la nature des objets figurant dans une photographie ou autre image et description de ces objets; caractérisation de la surface terrestre, de la topographie naturelle ou des ouvrages érigés par l'homme à la surface terrestre.

11. Services intégrés d'arpentage et de cartographie

Acquisition de données et d'information au sujet de biens immobiliers et/ou de la surface terrestre, et présentation subséquente de cette information dans des rapports, des cartes ou des plans.

12. Cartographie thématique

Préparation et révision de produits de données et de cartes spécialisées servant à illustrer des thèmes de données particulières (ressources naturelles, démographie, économie, biologie, etc.).

13. Orthophotocartographie

Préparation et révision de cartes orthophotographiques.

14. Cartographie marine

Préparation et révision de cartes servant principalement à la navigation maritime. Particularités normalement indiquées : profil bathymétrique, dangers pour la navigation, aides à la navigation, installations portuaires, profondeur des eaux et type de rivage.

15. Cartographie aéronautique

Préparation et révision de cartes servant principalement à la navigation aérienne. La carte aéronautique fournit des informations importantes au sujet de la trajectoire de vol, des approches de l'aéroport et des installations, de même que du relief.



16. Développement et adaptation des systèmes d'information géographique

Conception, élaboration, modification et adaptation de systèmes d'information géospatiaux.

17. Services de consultation géospatiale

Conseils au sujet de projets d'arpentage et de cartographie, services d'expertise et autres services de consultation géospatiale.

18. Ventes de tous les autres biens et services produits (p. ex. Services de formation reliés à la prospection, l'arpentage et la cartographie; la vente de logiciels géophysiques; la vente d'équipement géophysique; les services de location d'équipement pour les levés géophysiques; les autres services géophysiques; les services de conversion de données géospatiales; les services de numérisation de données géospatiales; la vente d'images satellites; la vente d'autres produits géospatiaux; la vente de records aérophotogrammétriques; la vente de cartes; la vente de logiciels GIS; autres services.)

Les données découlant des "Ventes de tous les autres biens et services produits" servent à déterminer l'étendue du revenu généré de la vente des biens et services qui n'ont pas été identifiés ailleurs. Veuillez identifier les éléments principaux associés au revenu indiqué pour cette question. Les ventes de ces produits et services ne font généralement pas partie de votre source principale de revenu. Toutefois, elles complètent le profil financier des activités de votre unité commerciale.

19. Total des revenus d'exploitation

Somme de toutes les données se rapportant aux revenus d'exploitation de cet établissement.

20. Investissement et autres revenus

Revenu non directement relié à l'opération de cet établissement. Ceci comprend les revenus d'intérêts, les dividendes et les gains suite à la vente d'actifs.

21. Total des revenus

Somme du total des revenus d'exploitation et des investissements et autres revenus.

Section F: Dépenses

1. Total des salaires et des traitements des employés

Inclure : tous les traitements et salaires avant déductions, payes de vacances, honoraires des administrateurs, bonus, primes.

2. Part des avantages sociaux versée par l'employeur

Inclure : les cotisations de l'employeur à des régimes d'assurance-maladie, d'assurance-vie, d'assurance-emploi, les cotisations aux régimes de pension, les indemnités pour accident du travail, les allocations de retraite ou forfaits versés aux employés au moment de la cessation d'emploi ou de la mise à la retraite.



3. Total de la rémunération du travail

Ce total devrait normalement être la somme de 1 et 2. Si aucune distribution est disponible, veuillez indiquer ici le total de la rémunération aux employés.

4. Frais de téléphone et autres services de télécommunications

Inclure : frais de service de téléphone, de télécopieur, de téléphone cellulaire ou de téléavertisseur utilisés pour la transmission de la voix, de données et d'images, les frais d'accès à Internet et les dépenses liées à la transmission par câble et par satellite d'émission de télévision, de radio et de programmes musicaux.

5. Location et location à bail (inclure les locaux à bureaux ou d'autres biens immobiliers, les véhicules automobiles, les ordinateurs, les autres équipements)

Inclure : les dépenses afférentes à l'énergie comprises dans vos dépenses de location et location à bail.

6. Achats de services d'entretien et de réparations

Inclure : les dépenses d'entretien et de réparation des édifices et des structures (y compris les services de conciergerie et d'entretien), la machinerie et le matériel ainsi que les autres biens. Inclure les dépenses liées aux matériaux, aux pièces et à la main-d'œuvre.

7. Travaux de prospection ou de cartographie confiés en sous-traitance à d'autres entreprises

Inclure : les montants versés à des contracteurs individuels et à d'autres compagnies.

8. Frais de consultation d'architecture, d'ingénierie et autres frais de services professionnels et commerciaux

Inclure : les honoraires de services juridiques, les frais de comptabilité et de vérification, de consultants, les frais d'enseignement et de formation, les frais de traitement des données, de préparation de la paie, de recherche et de développement et tous les autres honoraires de services professionnels et commerciaux.

9. Primes d'assurance

Inclure : les dépenses d'assurance comme l'assurance-responsabilité, le versement de cautions, l'assurance contre les pertes d'exploitation, l'assurance-incendie, l'assurance-automobile, l'assurance des biens, etc.

Exclure : les primes versées directement à votre siège social (le cas échéant).

10. Publicité

Inclure : les dépenses de publicité et de promotion comme la publicité dans les journaux, les dépenses liées aux médias, les catalogues, la promotion de l'entreprise, les présentations, les présentoirs, etc.



11. Frais de voyage, de repas et d'hospitalité

Inclure : le transport de passagers, le logement, les repas pendant les voyages, les autres indemnités de voyages ainsi que les repas, les achats effectués pour le divertissement et l'accueil des clients.

12. Toutes les autres matières, composants et fournitures

Exclure : les dépenses d'affranchissement et de courrier ainsi que les dépenses de téléphone et des autres télécommunications.

13. Amortissement

La **dépréciation** est un processus comptable par lequel le coût des immobilisations est systématiquement imputé aux opérations courantes pendant la durée de vie utile du bien. Ce processus reconnaît l'épuisement graduel de la capacité de service des immobilisations.

L'**amortissement** est la radiation graduelle des coûts capitalisés.

Inclure : les dépenses de dépréciation et d'amortissement à l'égard des actifs de cette unité commerciale, y compris les obligations découlant des contrats de location-acquisition. Nota : Veuillez ne déclarer que le montant des dépenses que vous avez capitalisées durant la période de déclaration.

14. Toutes les autres dépenses d'exploitation

Inclure : les paiements aux bureaux de placement, les frais de redevances et de franchises, de recherche et de développement, les fournitures de bureau, etc.

15. Total des dépenses d'exploitation

Somme de 3 à 14 ci-dessus.

16. Autres dépenses

Inclure : les frais d'intérêt sur les contrats d'obligation de location-acquisition plus tous les autres frais divers d'intérêt tels que les intérêts sur les prêts.

17. Total des dépenses

Somme de 15 et 16 ci-dessus.

Section G: Caractéristiques de l'effectif

1. Nombre de partenaires et propriétaires actifs (non-rémunérés)

Si cette unité commerciale est une compagnie non constituée en société, veuillez rapporter le nombre de partenaires ou propriétaires dont les gains constitueront le revenu net du partenariat ou de l'entreprise à propriétaire unique.



2. Nombre d'employés rémunérés (le nombre d'employés doit être calculé selon le sommaire des feuillets de paye T4 de la fin de l'exercice)

Exclure : les partenaires et propriétaires de compagnies non constituées en société, les employés ambulants de compagnies fournissant des services de dotation temporaires et les employés contractuels.

a) Professionnels

Employés devant posséder au moins un grade universitaire de premier cycle ou l'équivalent.

Exemples: arpenteurs-géomètres, géographes, géologues, ingénieurs, spécialistes des sciences, spécialistes de l'informatique, spécialistes de la commercialisation et de la recherche, chefs de projet et superviseurs.

b) Personnel technique et de métiers

Employés devant posséder un certificat ou un diplôme d'études collégiales, ou bien un certificat de compétence ou l'équivalent et dont la tâche première ne touche pas le domaine de la vente et de la commercialisation.

Exemples : technologues en SIG, techniciens de laboratoire, programmeurs, dessinateurs.

c) Personnel d'administration, de bureau et autres employés

Personnel qui fournit des services de bureau ou des services administratifs et le personnel occupant des postes de production ou d'entretien n'exigeant pas de certificat de compétence ni une formation équivalente en cours d'emploi.

Exemples : secrétaires, réceptionnistes, commis au courrier et à la distribution, monteurs, emballeurs, trieurs, opérateurs de machines, entreposeurs, préposés au nettoyage, conducteurs d'équipement de transport et emplois qui n'exigent pas plus d'un mois de formation pour une personne n'ayant pas de certificat de compétence.

3. Pourcentage des employés rémunérés qui ont travaillé à temps plein

Veillez spécifier le pourcentage d'employés qui ont travaillé à temps plein. Arrondissez le pourcentage au nombre entier le plus près. Un employé à temps plein est défini comme étant un employé ayant travaillé selon le régime de la semaine normale de travail définie par l'entreprise.

Section H: Répartition des revenus d'exploitation selon l'emplacement des clients

Cette section vise à mesurer la valeur des services vendus à des clients situés à l'intérieur et à l'extérieur de la province de l'établissement. Veuillez indiquer le pourcentage du « Total des revenus d'exploitation » (déclaré à la section E, à la



question 19) selon l'emplacement des clients à qui les biens ou les services ont été rendus. Veuillez à ce que les pourcentages déclarés aux questions 1 à 23 totalisent 100%.

Exemple : *Si votre bureau d'Alberta a fourni à des clients demeurant en Saskatchewan des services qui ont généré des honoraires comptant pour 2 % du total des revenus gagnés par le bureau d'Alberta, veuillez déclarer 2 % sur la ligne de la Saskatchewan.*

Les données sur la répartition de vos revenus selon l'emplacement des clients serviront à mesurer le mouvement des biens et services entre les provinces et les autres pays. Nous sommes conscients qu'il peut être difficile de répondre à cette question et nous vous invitons à soumettre vos suggestions dans la section **Commentaires**, à la fin du questionnaire, sur les moyens de l'améliorer.

Section I: Répartition des revenus d'exploitation selon la catégorie de clients

Cette section vise à déterminer quels secteurs de l'économie canadienne achètent vos services.

Clients au Canada

Particuliers et ménages

Veuillez indiquer le pourcentage du total des revenus d'exploitation (section E, question 19) provenant des ventes aux particuliers et ménages. Les particuliers et les ménages sont des personnes qui achètent vos services mais qui n'appartiennent pas aux secteurs commercial, institutionnel et gouvernemental.

Entreprises

Veuillez indiquer le pourcentage du total des revenus d'exploitation provenant de ventes au secteur commercial. Les ventes au gouvernement et aux clients institutionnels doivent être signalées ci-après.

Institutions publiques

Veuillez déclarer le pourcentage du total des revenus d'exploitation provenant de ventes aux hôpitaux, aux écoles et aux universités et aux services publics.

Administrations publiques

Vous devez déclarer ici le pourcentage du total des revenus d'exploitation provenant de ventes à des clients classés comme organismes d'administration fédérale, provinciale ou municipale.



Clients à l'extérieur du Canada

Veillez déclarer le pourcentage du total des revenus d'exploitation que représentent les ventes à des clients situés à l'extérieur du Canada. Ces clients peuvent comprendre des entreprises étrangères, des particuliers étrangers, des institutions et/ou des gouvernements étrangers. Veillez vous assurer que le pourcentage déclaré pour les clients à l'extérieur du Canada correspond à la somme des pourcentages déclarés aux questions 14 à 23 de la Section H: Répartition des revenus d'exploitation selon l'emplacement des clients.

Veillez à ce que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

Les données sur la répartition de vos revenus selon la catégorie de clients serviront à améliorer les renseignements sur les origines de la demande de biens et de services. Nous sommes conscients qu'il peut être difficile de répondre à cette question et nous vous invitons à soumettre vos suggestions dans la section Commentaires, à la fin du présent questionnaire, sur les moyens de l'améliorer.

Section J: Attestation

Veillez attester que, au mieux de votre connaissance, les renseignements contenus dans le présent questionnaire sont complets et exacts. En outre, veuillez fournir les renseignements reliés à la personne-ressource ce qui permettra à Statistique Canada de communiquer avec vous pour toute question concernant la présente enquête.

Section K: Commentaires

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires au sujet de notre programme d'enquête auprès des entreprises. Si nécessaire, veuillez joindre une page distincte. Soyez assurés que nous passons en revue tous les commentaires reçus dans le but d'améliorer l'enquête. Voici quelques sujets susceptibles de faire l'objet de commentaires :

- faits qui pourraient avoir causé une variation importante des valeurs déclarées par rapport à l'année dernière;
- contenu du questionnaire;
- nouvelles questions d'intérêt pour votre secteur;
- libellé du questionnaire;



- utilisation de la terminologie propre au domaine des affaires;
- clarté des questions (p. ex., les définitions, les exemples d'inclusions et d'exclusions, les feuilles de codes, les directives, les guides de réponses);
- ordre et enchaînement des questions;
- date de réception du questionnaire et temps alloué pour y répondre;
- autres sources de données à utiliser pour simplifier la tâche des répondants;
- possibilité de déclaration électronique;
- progiciels de gestion généraux (non exclusifs) utilisés.

Merci d'avoir rempli le questionnaire. Veuillez faire une copie pour vos dossiers.

S'il y avait des questions concernant les renseignements fournis, un représentant de Statistique Canada pourrait vous téléphoner. En conservant une copie de votre questionnaire rempli pour vos dossiers, cela pourrait aider à diminuer le temps de notre communication.

Merci

Nous espérons que cette brochure vous a aidé à compléter cette enquête et qu'elle vous a aussi fourni certains renseignements sur Statistique Canada. Si vous avez des suggestions visant à améliorer cette brochure, veuillez les écrire à la section **Commentaires** du questionnaire.

Quelques questions qui sont souvent posées

Comment a-t-on sélectionné cette entreprise?

La plupart des entreprises sont sélectionnées dans le cadre d'un échantillon aléatoire dans le but de représenter d'autres entreprises de prospection, d'arpentage et de cartographie ayant des caractéristiques semblables pour ce qui est notamment de la taille, de l'emploi ou des revenus. Certaines entreprises sont sélectionnées parce qu'elles dominent l'industrie de la prospection, de l'arpentage et de la cartographie au Canada ou dans une province ou un territoire donné. Vos réponses sont très importantes pour que les résultats de l'enquête donnent un portrait exact et complet de votre branche d'activité.

Comment choisit-on les entreprises en vue d'une enquête?

La majorité des enquêtes-entreprises de Statistique Canada sont des enquêtes menées au moyen de la méthode d'échantillonnage. Cela veut dire qu'un certain nombre d'entreprises d'un secteur d'activité particulier sont choisies dans chaque



province et territoire pour remplir le questionnaire d'enquête. Cet échantillon représente toutes les entreprises du secteur étudié. Dans un échantillon, la plupart des entreprises sont choisies de façon aléatoire afin de représenter d'autres entreprises possédant des caractéristiques semblables, ayant trait, par exemple, au revenu ou au nombre d'employés. Certaines entreprises **doivent** être retenues dans l'échantillon parce qu'elles contribuent de façon significative à l'activité d'un secteur ou d'une province.

Pourquoi les entreprises sont-elles légalement tenues de participer aux enquêtes?

Les Canadiens ont besoin de données exactes et fiables pouvant servir de fondement au processus démocratique de prise de décisions. Par la Loi sur la statistique, le Parlement a chargé Statistique Canada, à titre de bureau national de la statistique, de recueillir ce genre de données.

Les enquêtes-entreprises permettent de recueillir d'importantes données économiques. Celles-ci sont utilisées par les entreprises, les syndicats, les organismes à but non lucratif et tous les niveaux d'administration afin de prendre des décisions éclairées dans plusieurs domaines. Puisque les résultats de la plupart des enquêtes-entreprises sont liés directement ou indirectement à des programmes autorisés par la loi, il est nécessaire de rendre obligatoire la participation aux enquêtes afin d'assurer un taux de réponse adéquat et des données d'enquête fiables.

Comment Statistique Canada a choisi mon entreprise pour cette enquête?

Le Registre des entreprises est la liste de Statistique Canada pour toutes les entreprises au Canada, subdivisée en secteurs industriels particuliers. Cette liste est la source des entreprises qui seront incluses dans le sondage. La principale source de cette liste est l'Agence des douanes et du revenu du Canada qui fournit des détails sur les entreprises ayant un numéro d'entreprise. Une fois par mois, Statistique Canada reçoit la version courante du fichier des numéros d'entreprise et en fait le traitement afin de mettre à jour le Registre des entreprises. Ce traitement mensuel permet d'identifier les nouvelles entreprises et celles qui ont cessé leurs activités, de même que tout changement concernant le nom, l'adresse et la taille des petites entreprises.

Les renseignements recueillis à partir des questionnaires d'enquête servent aussi à mettre à jour le Registre des entreprises. Par exemple, lorsqu'une entreprise déclare qu'elle a changé sa principale activité, on fait le changement requis à son code d'activité.

Statistique Canada communique avec les grandes entreprises pour recueillir des renseignements sur leur structure juridique et organisationnelle, leurs activités et le nom des personnes-contacts. On recueille ces informations afin de maintenir le Registre des entreprises à jour. C'est ce qu'on appelle aussi "l'établissement de profils".



De quelle façon les entreprises sont-elles classifiées?

Statistique Canada attribue un code de classification à votre entreprise selon la description fournie lorsque vous vous êtes inscrit auprès de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Nous mettons le code à jour lorsque vous nous fournissez de nouveaux renseignements dans le cadre d'une enquête.

Le système de codage que Statistique Canada utilise est appelé «Système de classification des industries de l'Amérique du Nord» (SCIAN). Le SCIAN, est l'œuvre des organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis. Créé dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain, il offre des définitions communes de la structure industrielle des trois pays, de sorte qu'on puisse comparer leurs données économiques. Il remplace l'ancien système appelé «Classification type des industries de 1980» (CTI 80).

Au plus haut niveau de la structure, le SCIAN divise l'économie en 20 secteurs ou classifications. Ces secteurs regroupent des centaines de types d'industries. Afin de produire des statistiques uniformes, un seul code est attribué à la plupart des entreprises. Toutefois, si une entreprise mène de multiples activités, telles que la fabrication et le commerce de gros, Statistique Canada classifie les différentes unités de l'entreprise selon leurs activités industrielles propres.

Votre entreprise peut participer à plusieurs aspects de l'économie

Il est possible que vous receviez plusieurs questionnaires de Statistique Canada si votre entreprise est active dans plusieurs provinces ou dans plusieurs secteurs, ou les deux à la fois. Par exemple, une entreprise pourrait recevoir des questionnaires distincts couvrant ses services de restauration dans chacune des provinces et un autre questionnaire sur le commerce de détail pour ses épiceries. Que nous vous demandions dans le cadre de nos enquêtes de fournir des renseignements sur vos états financiers, sur vos dépenses en immobilisations ou sur des innovations comme le commerce électronique, vos réponses sont nécessaires pour bien comprendre la complexité de l'économie.

Comment obtenir les données de Statistique Canada

Service national de renseignements

- par téléphone: **1 800 263-1136**
- à l'aide d'un appareil de télécommunication pour malentendants:
1 800 363-7629
- par télécopieur: **1 877 287-4369**
- par courrier électronique: **infostats@statcan.ca**

Centres de consultation de Statistique Canada

Halifax	(902) 426-5331
Montréal	(514) 283-5725
Ottawa	(613) 951-8116
Toronto	(416) 973-6586
Winnipeg	(204) 983-4020
Regina	(306) 780-5405
Edmonton	(780) 495-3027
Vancouver	(604) 666-3691



Site Web: www.statcan.ca

Consultez des pages parmi les plus informatives, dont les suivantes:

- **Le Quotidien** (cette publication officielle diffuse chaque jour les plus récentes données de Statistique Canada)
- **Le Canada en statistiques** (plus de 350 tableaux statistiques touchant une large gamme de sujets relatifs à l'économie et à la société)
- **Renseignements pour les participants à une enquête** (renseignements sur des enquêtes auprès des ménages et auprès des entreprises menées par Statistique Canada)
- **Profil des communautés** (données tirées du Recensement de 1996 et autres renseignements pour toute ville, municipalité ou village au Canada)
- **Recensement** (résultats du Recensement de 1996. Les résultats du Recensement de 2001 seront disponibles à partir du printemps 2002)

Visitez votre bibliothèque publique

Plus de 700 bibliothèques publiques dans l'ensemble du Canada disposent des publications de Statistique Canada.